



Cité du Vitrail
Aube en Champagne



Règlement du concours « Corps et Vitrail »

AVENANT

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

L'article 13 du règlement du concours photographique « Corps et Vitrail » organisé par la Cité du Vitrail permet à la Cité du Vitrail d'en modifier le règlement, et notamment le calendrier, si nécessaire.

ARTICLE 2 : NOUVELLE DATE DE FIN DES CANDIDATURES

La date de fin de réception des candidatures est repoussée du dimanche 16 août à minuit au dimanche 23 août à minuit.